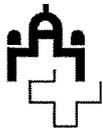


Ständerat

Conseil des États

Consiglio degli Stati

Cussegl dals stadis



Commission de l'environnement, de  
l'aménagement du territoire et de  
l'énergie  
CH-3003 Berne

[www.parlement.ch](http://www.parlement.ch)  
[urek.ceate@parl.admin.ch](mailto:urek.ceate@parl.admin.ch)

Le 25 juin 2013

## **11.466 é lv. pa. Recordon. Délai d'assainissement des sites pollués**

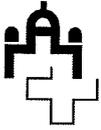
### **Procédure de consultation**

Madame, Monsieur,

Le 23 mai 2013, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des États (CEATE-E) a approuvé un avant-projet de modification de la loi sur la protection de l'environnement, lequel fait suite au dépôt de l'initiative parlementaire visée en titre. Par la présente, nous vous soumettons ce texte pour avis, dans le cadre de la procédure de consultation. L'objectif de cet avant-projet est de favoriser l'assainissement des sites contaminés qui pourraient tôt ou tard représenter un danger pour l'homme et l'environnement.

Pour que les mesures nécessaires puissent être mises en œuvre, l'avant-projet prévoit de prolonger de cinq ans le délai fixé pour l'octroi de subventions fédérales en faveur de l'assainissement des sites pollués. La Confédération pourra, à certaines conditions, verser aux cantons des indemnités à hauteur de 30 % des coûts liés aux mesures d'investigation, de surveillance et d'assainissement des sites sur lesquels des déchets ont encore été déposés entre le 1<sup>er</sup> février 1996 et le 1<sup>er</sup> février 2001. Pour les sites sur lesquels plus aucun déchet n'a été déposé après le 1<sup>er</sup> février 1996, la Confédération continuera de verser des indemnités correspondant à 40 % des coûts imputables.

Nous vous invitons à adresser votre avis à l'Office fédéral de l'environnement, Division Sols et biotechnologie, Section Sites contaminés, 3003 Berne, d'ici le **15 octobre 2013**.



Madame Christiane Wermeille, de l'Office fédéral de l'environnement (tél. 031 322 99 89 ; [christiane.wermeille@bafu.admin.ch](mailto:christiane.wermeille@bafu.admin.ch)), et Monsieur Michael Ruch, du secrétariat de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (tél. 031 324 12 26 ; [urek.ceate@parl.admin.ch](mailto:urek.ceate@parl.admin.ch)), se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Vous trouverez en outre la documentation relative à la consultation sur le site Internet du Parlement ([www.parlement.ch](http://www.parlement.ch)).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Didier Berberat  
Président de la commission